

Politique de protection des données de la SVK

La principale activité de la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK) consiste à traiter les dossiers conformément aux contrats conclus avec les clients. Cela signifie que la SVK intervient au niveau des prestations médicales coûteuses telles que les dialyses, les transplantations, la ventilation mécanique à domicile, l'alimentation artificielle, les traitements spéciaux par radiothérapie et les traitements médicamenteux.

La SVK assume ainsi, entre autres, la fonction d'un service de médecin-conseil (SMC) externe pour les assureurs-maladie et les clients institutionnels, et exploite un service de réception des données externe certifié conformément à l'art. 59a OAMal.

Objectif

Par la présente politique de protection des données, la SVK s'engage à se conformer à l'intégralité des prescriptions en matière de protection des données et à perfectionner en permanence ses procédures de protection et de sécurité des données.

Principes

- Le respect des droits de la personnalité des assurés, des collaborateurs et des partenaires aux fins de la protection des données nous tient particulièrement à cœur et fait partie intégrante de notre conception de la qualité.
- La protection des données ainsi que leur sécurité, indispensable pour la garantir, revêtent donc une importance prépondérante et relèvent de notre responsabilité à tous les échelons de l'entreprise.
- Nous veillons à créer les conditions nécessaires sur le plan du personnel, de l'organisation et de la technique pour garantir en toute fiabilité la protection des données et une sécurité des données adaptée au risque (confidentialité, disponibilité, intégrité et traçabilité).
- Nous encourageons la sensibilisation de nos collaborateurs à la protection et à la sécurité des données ainsi que l'approfondissement de leurs connaissances en la matière, et créons des incitations pour favoriser les améliorations.
- Nous disposons d'un système de gestion de la protection des données (SGPD) certifié qui nous aide à respecter les objectifs visés dans le cadre de notre politique de protection des données. L'efficacité de ce système est régulièrement testée et améliorée dans le cadre d'audits internes et externes.
- Si une étape du traitement des données comporte des lacunes, nous veillons à ce que les processus correspondants soient corrigés avec rapidité et fiabilité.
- Lorsque de nouvelles prestations et technologies sont introduites, nous accordons toute l'attention requise à la protection et à la sécurité des données dès les phases de développement.
- Nous sélectionnons soigneusement nos partenaires et nos fournisseurs, et les impliquons dans notre politique de protection des données. Le respect de la protection des données et la garantie de la sécurité des données sont assurés contractuellement dans la mesure qui s'impose.
- Nous informons régulièrement sur l'importance et la mise en œuvre de la protection et de la sécurité des données.

Le conseil d'administration de la SVK a approuvé le présent document le 3 mai 2023.